

PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIE LE 19 JUIN 2014

SPECIAL N ° 7 - JUIN 2014

DRFiP

SOMMAIRE

n		, c					1	11		1	
ч	r	ΔŦ	<u></u>	7	m	<u> </u>	4	п.	Δ.	ud	ρ
		-1	··	ιu					4	uu	

pref11-	SECR	ETARI	AT GE	NERAL
---------	-------------	-------	-------	-------

Décision N°2014154-0013 - Décision portant subdélégation de signature de	
l'Administratrice Générale des Finances publiques de classe exceptionnelle,	
Directrice Régionale des Finances Publiques de Languedoc Roussillon et du	
département de l'Hérault - Commissaire du Gouvernement auprès de la SAFER	1



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LANGUEDOC-ROUSSILLON ET DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

334 ALLÉE HENRY II DE MONTMORENCY CS 17788 34954 MONTPELLIER CEDEX 2

Division Stratégie - Contrôle de Gestion - Qualité de Service

Affaire suivie par : Marie-Hélène MADELAINE marie-helene.madelaine@dgfip.finances.gouv.fr

7 04 67 17 60 28 □ 04 67 15 75 00

Décision portant subdélégation de signature

L'Administratrice Générale des Finances publiques de classe exceptionnelle, Directrice Régionale des Finances Publiques de Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault

Vu le Code Rural et de la pêche maritime notamment en son article R 141-9,

Vu l'arrêté du 10 janvier 2007 relatif à la désignation du Commissaire du Gouvernement auprès des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques,

Vu le décret du 1° juillet 2009 portant nomination de Madame NADINE CHAUVIERE, Administratrice Générale des Finances publiques, en qualité de Directrice régionale des Finances Publiques de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault,

ARRETE

- Art. 1. Délégation de signature est donnée à Serge LE BOUCHER DE BREMOY Inspecteur Principal des Finances Publiques, à l'effet d'exercer la fonction de Commissaire du gouvernement auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural du Languedoc-Roussillon,
- Art. 2. en cas d'empêchement de Serge LE BOUCHER DE BREMOY, il sera remplacé par Corinne SEIWERT Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques ou Bernadette CARITG ou Nathalie TIROUFLET SERRIER, Inspectrices des Finances Publiques
- Art. 3. Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des départements constituant la Région Languedoc-Roussillon.

Fait à Montpellier, le 3 juin 2014

Nadine CHAUVIERE

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS